



Préparation à la retraite

www.ssa.gov

Fiche d'information pour les travailleurs âgés de 18 à 48 ans

La retraite est différente pour chacun

Il n'existe pas de solution unique pour retraite. Parce que la Social Security est bien plus que de simples prestations de retraite, nous voulons vous fournir les informations dont vous avez besoin pour planifier votre retraite et prendre des décisions éclairées. Ce document est là pour vous aider.

Les revenus sont essentiels

Vous payez probablement des cotisations de Social Security et Medicare (également appelées cotisations FICA, ou cotisations SECA si vous êtes travailleur indépendant) depuis que vous avez commencé à travailler. Pour en savoir plus sur ces cotisations, veuillez consulter le site www.ssa.gov/people/materials/pdfs/EN-05-10297.pdf (uniquement en anglais). Votre *Relevé de Social Security* contient des informations portant sur l'historique de vos revenus ainsi que les cotisations de Social Security et Medicare versées par vos soins. Il fournit également une estimation des futures prestations de retraite, d'invalidité et d'indemnités aux survivants. Utilisez votre *Relevé* pour vérifier vos revenus chaque année. Ceux-ci servent à déterminer votre admissibilité aux prestations de la Social Security et leur montant. En cas d'erreur constatée dans votre Relevé de revenus, veuillez nous le faire savoir. Découvrez comment dans le document www.ssa.gov/pubs/EN-05-10081.pdf (uniquement en anglais).

N'oubliez pas

La Social Security n'a pas pour vocation d'être votre seule source de revenus une fois que vous êtes à la retraite. En moyenne, la Social Security remplacera environ 40 % de vos revenus annuels avant la retraite, bien que cela puisse varier considérablement en fonction de la situation de chaque personne. Votre âge de départ à la retraite à taux plein est fixé à 67 ans. Si vous commencez à percevoir des prestations de retraite avant l'âge de départ à la retraite à taux plein (dès 62 ans), ce pourcentage diminue. Inversement, si vous commencez à les percevoir après l'âge de départ à la retraite à taux plein (jusqu'à 70 ans), il augmente. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le document www.ssa.gov/pubs/EN-05-10035.pdf (uniquement en anglais).

Épargnez pour la retraite

La Social Security n'a pas pour vocation d'être votre seule source de revenus une fois que vous êtes à la retraite. Vous aurez probablement besoin d'autres sources de revenus (épargne, investissements, pensions ou comptes retraite) pour vivre confortablement à la retraite. Dans la mesure où votre retraite pourrait durer au moins 20 ans, il est important de commencer à planifier vos finances le plus tôt possible.

- Si vous bénéficiez d'un régime de retraite professionnel, renseignez-vous sur son fonctionnement afin d'en tirer le meilleur parti. Il se peut que votre employeur verse une partie ou l'intégralité de vos cotisations au régime. Si votre employeur ne propose pas de régime de retraite, il existe d'autres moyens d'épargner et d'investir par vous-même. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.savingmatters.dol.gov/employees.htm (uniquement en anglais).



- Plus vous commencerez à épargner tôt, plus vous aurez le temps de vous constituer un revenu pour votre retraite. Pour en savoir plus sur l'investissement et l'épargne, veuillez consulter le site www.investor.gov (uniquement en anglais).
- Chaque montant épargné s'additionne au fil du temps. Vous trouverez un calculateur d'épargne à l'adresse www.investor.gov/additional-resources/free-financial-planning-tools/compound-interest-calculator (uniquement en anglais).

La Social Security à vos côtés lorsque vous prendrez votre retraite

Les cotisations de Social Security que vous versez alimentent les fonds en fidéicommiss de la Social Security, qui sont utilisés pour reverser des prestations aux bénéficiaires actuels. Le conseil d'administration de la Social Security estime que, sur la base de la législation actuelle, les fonds en fidéicommiss seront en mesure de verser les prestations dans leur intégralité et en temps voulu jusqu'en 2034. En 2034, la Social Security serait encore en mesure de verser environ 780 dollars pour chaque tranche de 1 000 dollars de prestations prévues. Pour en savoir, veuillez consulter le document www.ssa.gov/people/materials/pdfs/EN-05-10229.pdf (uniquement en anglais).

Les prestations sont versées aussi longtemps que vous vivez

Vos prestations de Social Security sont versées aussi longtemps que vous vivez. Notre calculateur d'espérance de vie peut fournir une estimation approximative de votre espérance de vie en fonction de votre âge et de votre sexe: www.ssa.gov/planners/lifeexpectancy.html (uniquement en anglais).

Incapacité de travail pour cause de handicap mental ou physique

Un handicap peut survenir à tout âge. Si vous êtes dans l'incapacité de travailler en raison d'un handicap mental ou physique et que vous remplissez certaines conditions d'admissibilité, vous et votre famille pouvez percevoir des prestations d'invalidité de la Social Security. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.ssa.gov/disability (uniquement en anglais).

Prestations destinées aux membres de la famille

La Social Security est à vos côtés, même avant votre départ à la retraite. Si vous décédez, vos enfants et votre veuve / veuf peuvent percevoir des prestations aux survivants pour les aider à faire face à la perte financière. Pour en savoir plus, veuillez consulter le document www.ssa.gov/pubs/EN-05-10084.pdf (uniquement en anglais).

Incidence des autres régimes de retraite

La plupart des pensions ou autres régimes de retraite n'ont aucune incidence sur vos prestations de Social Security. Toutefois, si vous cotisez à un régime de retraite ou si percevez une pension au titre d'un emploi pour lequel vous n'avez pas cotisé à la Social Security, cela pourrait réduire le montant de vos prestations. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.ssa.gov/gpo-wep (uniquement en anglais).

Nous sommes là pour vous

La Social Security assure une couverture à environ 96 % des travailleurs américains. Pour en savoir plus sur la Social Security et ce que cela représente pour vous, veuillez consulter le site www.ssa.gov (uniquement en anglais).



Securing today
and tomorrow

À vos côtés tout au long de votre vie
Rappelez-vous que la Social Security vous accompagne tout au long de votre vie. Pour en savoir plus, veuillez consulter le document www.ssa.gov/people/materials/pdfs/EN-05-10233.pdf (uniquement en anglais).